

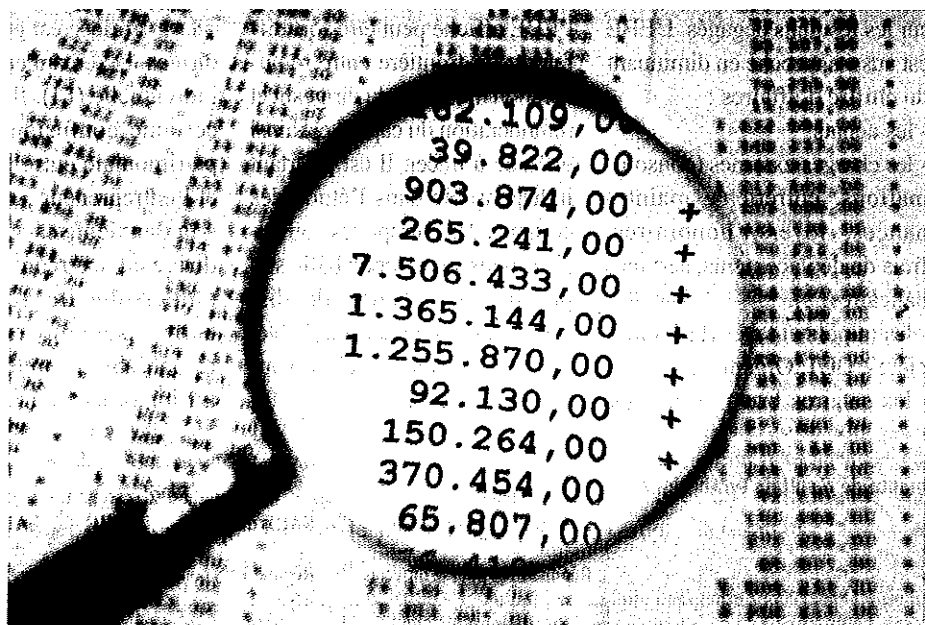
L'impact de la rémunération des dirigeants sur la présentation formelle des comptes des PME

► Olivier DELETOILLE et Patrick BOURGEOIS, experts-comptables et commissaires aux comptes

Vous ambitionnez de reprendre une entreprise et avez déjà étudié de nombreux dossiers. Passage obligé : la lecture et la compréhension des comptes annuels de la cible convoitée. Il est naturel en effet d'analyser ses performances financières passées. Elles sont une base logique pour extrapoler les évolutions supposées de son marché, de vos ambitions, de vos projets d'investissements matériels et humains, du déploiement de vos idées opérationnelles de gestion... Vous pensiez avoir tout compris sur la lecture des comptes. En réalité l'analyse s'avère plus ardue...

Vous constatez en effet qu'à rentabilité apparente égale, les résultats affichés passés ou prévisionnels des PME sont largement impactés par les choix :

- juridiques (entreprise individuelle, EURL, SARL, SA, SAS...);
- fiscaux (les résultats d'une entreprise peuvent être soumis à l'impôt sur les revenus au niveau de l'entrepreneur ou de ses associés, ou à l'impôt sociétés);
- et sociaux, dans la mesure où les dirigeants dépendent soit du régime social des salariés ou soit de celui des non-salariés. Il s'agit d'apporter ici un éclairage purement technique sur l'impact de ces choix sur la présentation des comptes annuels, qu'il s'agisse du compte de résultat ou du bilan. Cet article est déployé au travers de



ce numéro et des deux prochains.

Vous avez fait le pas de la création ou de la reprise. Félicitations et bienvenue dans un monde nouveau. Vous êtes désormais un dirigeant d'entreprise indépendant. Accompagné par votre conseil, vous avez défini les grands équilibres financiers et, en conséquence, adopté naturellement les options fiscales, juridiques et sociales. Ainsi, après les grandes décisions, vient le temps des aspects pratiques. Ne travaillant pas uniquement "pour la gloire", vous recherchez une certaine visibilité et compréhension des mécanismes comptables et financiers permettant de maximiser votre niveau de rémunération sans mettre en péril les équilibres financiers à court, moyen et long termes de l'entreprise. Mais la législation étant ainsi faite, il existe des modalités pratiques bien différentes de perception des revenus du dirigeant dit "à son compte" selon les choix opérés. Le temps est ainsi révolu où vous étiez salarié et où votre travail était récompensé financièrement, régulièrement et clairement presque exclusivement à travers la fiche de paye établie par votre employeur (de votre brut, il déboursait environ 45%

de charges patronales et retenait encore 20% sur votre salaire, pour reverser l'ensemble directement aux divers organismes sociaux) et où vous bénéficiez de la couverture en cas de chômage. Désormais ces repères changent.

EBE : indicateur de rentabilité adaptée à la PME ?

Les financiers, et notamment les banquiers, se réfèrent volontiers à l'EBE (excédent brut d'exploitation) pour mesurer la rentabilité dégagée par une entreprise. C'est un indicateur effectivement intéressant pour les plus grandes et dont le capital est plus ou moins atomisé, ou dont une partie des associés ou actionnaires ne travaille pas dans la société. Ce sera notamment le cas des sociétés d'une certaine taille où les dirigeants rémunérés ne sont pas forcément détenteurs de titres de la société qu'ils managent. Dans ces situations, la rémunération du travail produit par les dirigeants est bien distincte de la rémunération du capital récompensant l'actionnaire ou l'associé investisseur. Or cette distinction n'est pas toujours très claire dans les moyennes entreprises et l'est encore moins pour les petites. ►►►

►►► L'EBE permet ainsi de mesurer la capacité d'une société à investir, rembourser ses emprunts, payer ses impôts (impôt sociétés) et rémunérer ses actionnaires ou associés au travers des dividendes prélevés sur les résultats dégagés. L'EBE est aussi approché en diminuant du chiffre d'affaires :

- les achats,
- les charges externes (consommations, entretiens, maintenances, loyers, honoraires, frais de déplacements, services bancaires...),
- les impôts et taxes (taxes foncières, CET, Organique...),
- les salaires bruts et charges

sociales.

La propriété des PME est souvent celle de son ou ses dirigeants et de ses proches, et selon ses choix juridiques, fiscaux (à court et long terme) et sociaux, à performance économique égale, l'EBE affiché peut être fort différent. La frontière entre rémunération du travail du dirigeant et rémunération du capital est ainsi difficile à tracer. Il est pourtant indispensable dans l'étude des comptes des entreprises convoitées, mais aussi pour bâtir son propre prévisionnel, de discerner parfaitement cette problématique. L'exemple ci-dessous étaye ce constat.

Quatre entreprises ayant la même activité (commerciale et prestation de services) et agissant sur le même marché, dégagent des performances commerciales et productives identiques :

- la première est gérée par un dirigeant exerçant en entreprise individuelle (EI). Il y a ici une certaine confusion fiscale et patrimoniale entre l'entreprise et l'entrepreneur ;
- la deuxième est gérée par un dirigeant exerçant en SARL unipersonnelle (ou EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) soumise à l'impôt sur le revenu égale-

ment - les parts de la société lui appartiennent donc totalement ;

- la troisième est gérée par un dirigeant exerçant en SARL à associé unique aussi, mais dont les résultats sont soumis à l'IS (impôt sociétés) ;

- la quatrième est gérée par un dirigeant, gérant salarié, non présent au capital de la SARL - les parts de la société appartiennent à une famille dont aucun de ses membres ne travaille dans l'affaire.

Les comptes de résultats de ces quatre entreprises se présentent ainsi. (Voir tableau ci-dessous.) ►►►

Compte de résultats synthétique

En milliers d'€	Hypothèse 1 Entreprise individuelle				Hypothèse 2 SARL unipersonnelle à l'IR				Hypothèse 3 SARL unipersonnelle à l'IS				Hypothèse 4 SARL à l'IS			
	Régime TNS pour le dirigeant				Régime TNS pour le dirigeant				Régime TNS pour le dirigeant				Régime salarié pour le gérant/dirigeant			
	2010		2009		2010		2009		2010		2009		2010		2009	
	m€	%	m€	%	m€	%	m€	%	m€	%	m€	%	m€	%	m€	%
Activité négoce et prestations de services	1 500	100,0%	1 400	100,0%	1 500	100,0%	1 400	100,0%	1 500	100,0%	1 400	100,0%	1 500	100,0%	1 400	100,0%
Achats consommés	-765		-672		-765		-672		-765		-672		-765		-672	
Marge négoce et prestations de services	735	49,0%	728	52,0%	735	49,0%	728	52,0%	735	49,0%	728	52,0%	735	49,0%	728	52,0%
Charges externes	-200	-13,3%	-220	-15,7%	-200	-13,3%	-220	-15,7%	-200	-13,3%	-220	-15,7%	-200	-13,3%	-220	-15,7%
Frais de personnel	-310	-20,7%	-290	-20,7%	-310	-20,7%	-290	-20,7%	-310	-20,7%	-290	-20,7%	-310	-20,7%	-290	-20,7%
Impôts et taxes	-28	-1,9%	-38	-2,7%	-28	-1,9%	-38	-2,7%	-28	-1,9%	-38	-2,7%	-28	-1,9%	-38	-2,7%
Rentabilités brutes	197	13,1%	180	12,9%	197	13,1%	180	12,9%	197	13,1%	180	12,9%	197	13,1%	180	12,9%
Rémunération nette du dirigeant/gérant	Non		Non		-60		-80		-80		-50		-50		-48	
Rémunération brute du dirigeant/gérant	comptabilisée		comptabilisée													
Cotisations sociales et CSG déductible du dirigeant	-33		-30		-33		-30		-27		-20		-21		-20	
Excédents Bruts d'Exploitation (ou EBE)	164	10,9%	150	10,7%	104	6,9%	70	5,0%	90	6,0%	110	7,9%	126	8,4%	112	8,0%
Dotations aux amortissements	-35		-42		-35		-42		-35		-42		-35		-42	
Résultats financiers et exceptionnels	-20		-12		-20		-12		-20		-12		-20		-12	
RESULTAT AVANT IMPÔT									35		56		71		58	
Impôt sociétés									-5		-12		-17		-12	
RESULTATS NETS COMPTABLES	109	7,3%	96	6,8%	49	3,3%	16	1,1%	30	2,0%	44	3,2%	54	3,6%	46	3,3%

RÉSULTATS NETS COMPTABLES	109	7,3%	96	6,8%	49	3,3%	16	1,1%	30	2,0%	44	3,2%	54	3,6%	46	3,3%
Résultat fiscal de l'entreprise ou de la société	109		96		109		96		35		56		71		58	
Base de calculs IRPP																
Résultat fiscal de la société - frais réels	109		96		109		96									
Rémunération comptabilisée -10% ou frais réels									72		45					
Rémunération nette (fiche de paye) -10% ou frais réels													35		34	
Base de calculs des cotisations sociales du dirigeant																
Résultat fiscal de la société - frais réels	109		96		109		96									
Rémunération comptabilisée -10% ou frais réels									72		45					
Rémunération brute comptabilisée													50		48	

►►► La rentabilité mesurée par le solde "rentabilité brute" est ici identique pour les quatre scénarios, alors que l'EBE, et a fortiori les résultats nets comptables, sont chaque fois fort différents. Pourtant, seule la rentabilité brute autorise des comparaisons pertinentes entre entreprises du même secteur d'activité et permet de mesurer leur évolution d'une année sur l'autre (le prochain numéro du supplément Transmission de *La Gazette*, le 24 septembre, reviendra plus en détail sur l'approche pratique des quatre scénarios présentés ci-dessus).

Quelles sont en effet les décisions comptables ou d'optimisations fiscales qui pourraient impacter la présentation des comptes et le niveau de l'EBE ou des résultats. Deux exemples :

- La comptabilisation d'une rémunération pour le dirigeant dans les comptes d'une EURL à l'IR (société soumise à l'impôt sur le revenu) impacte la présentation des comptes, mais n'a aucune incidence en matière fiscale et sociale. En effet, la rémunération n'est pas fiscalement et socialement déductible (*hypothèse 2*).

- Pour des raisons d'optimisation fiscale, le gérant seul associé d'une SARL à l'IS (*hypothèse 3*) s'adonnera à un

exercice annuel d'optimisation, pour définir le bon niveau entre rémunération et dividendes, en fonction notamment de l'évolution de ses autres revenus. Il pourra décider de s'octroyer une prime qui sera fiscalisée au niveau personnel, peu importe qu'elle soit prélevée ou non.

Comment calculer la rentabilité brute de l'entreprise ?

Les états comptables ou soldes intermédiaires de gestion standardisés informatiquement par les logiciels n'approchent pas la rentabilité brute des PME comme indiquée ci-dessus. La multiplicité des scénarios possibles est telle que l'analyse de gestion "prêt-à-porter" n'est pas facile et doit donc être proscrite. Les retraitements à apporter avec l'aide de l'expert-comptable aboutiront à un compte de résultat "sur mesure" par rapport au métier de l'entreprise, appréhendant éventuellement des données quantitatives (heures travaillées, nombre de kilomètres, unités produites et vendues, tonnages, surfaces traitées...) pour mettre en exergue les ratios pertinents, et aussi avec l'ambition d'approcher la rentabilité brute de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une PME.

Ainsi à la lecture du détail des comptes de résultats, il faut

notamment prendre le soin d'isoler :

- la CSG du dirigeant (qui est un impôt personnel comptabilisé !) ayant le statut social TNS (travailleur non salarié, ici pour les 3 premières hypothèses) et figurant le plus souvent dans la rubrique "impôts et taxes du compte de résultats" ;
- les cotisations sociales obli-

gatoires et facultatives du dirigeant figurant dans la rubrique "charges sociales" du compte de résultats ;

- la rémunération du dirigeant figurant dans la rubrique "salaires et traitements" du compte de résultats. ■

Suite dans notre supplément Transmission du 24 septembre prochain.

Recevez la NEWSLETTER*

LA GAZETTE

Nord - Pas de Calais

Votre journal économique régional

- ✓ Des infos exclusives.
- ✓ Les titres des articles développés dans le journal.
- ✓ Des éditions spéciales quand l'actualité l'exige.

Encore plus d'infos économiques régionales par mail !

* Offre réservée aux abonnés.

Vous êtes abonné à *La Gazette Nord - Pas de Calais* et vous ne recevez pas encore la newsletter, faites votre demande par téléphone au

0810 17 2000

ou par mail à

diffusion@gazettenpdc.fr